

RAPPORT D'INFORMATION

13 Loi sur le tabac
Bilan au 30 juin 2008



Réf. : Loi sur le tabac, L.R.Q., c. T-0.01

Sujet : **Statistiques concernant les demandes de renseignements, les plaintes, les visites d'inspection, les avis, les constats d'infraction, ainsi que la vente de tabac aux mineurs**

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

REPARTITION DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS SUR LA LOI SUR LE TABAC SELON LE MÉDIA UTILISÉ

	DONNEES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/06/2008		ANNEE FINANCIERE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008		ANNEE FINANCIERE 2008-2009 01/04/2008 au 30/06/2008	
Par la ligne téléphonique 1 877 416-8222						
Demandes de renseignements et plaintes	18 309		5 381		1 500	
Sujets traités ¹	21 694		6 472		1 676	
Commandes de matériel relatif à la Loi sur le tabac	1 826		493		92	
Par courriel : loi-tabac@msss.gouv.qc.ca						
Demandes de renseignements	819		296		97	
Sujets traités ¹	823		297		97	
Commandes de matériel relatif à la Loi sur le tabac	55		16		6	

PLAINTES REÇUES CONCERNANT DES INFRACTIONS À LA LOI SUR LE TABAC

RÉPARTITION DES PLAINTES REÇUES SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNEES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/06/2008		ANNEE FINANCIERE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008		ANNEE FINANCIERE 2008-2009 01/04/2008 au 30/06/2008	
Milieus de travail	1 335	21,8 %	559	22,8 %	111	22,0 %
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	1 149	18,7 %	417	17,0 %	53	10,5 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées.	406	6,6 %	161	6,6 %	40	7,9 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place.	398	6,5 %	141	5,8 %	25	5,0 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	358	5,8 %	137	5,6 %	22	4,4 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	203	3,3 %	53	2,2 %	17	3,4 %
Terrains d'établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	83	1,4 %	47	1,9 %	8	1,6 %
Centres de formation professionnelle, Cégeps et Universités	89	1,5 %	41	1,7 %	4	0,8 %
Tentes et chapiteaux	77	1,3 %	63	2,6 %	12	2,4 %
Établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	42	0,7 %	15	0,6 %	8	1,6 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	1 522	24,8 %	619	25,3 %	142	27,9 %
Sous-total - Plaintes relatives à l'usage du tabac	5 662	92,4 %	2 253	92,1 %	442	87,5 %
Plaintes relatives à la vente et à la promotion du tabac	464	7,6 %	193	7,9 %	63	12,5 %
Total des plaintes reçues	6 126	100,0 %	2 446	100,0 %	505	100,0 %

L O I S U R L E T A B A C

LIGNE SANS FRAIS : 1 877 416-8222

www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac/

Santé
et Services sociaux
Québec

VISITES D'INSPECTION

RÉPARTITION DES VISITES D'INSPECTION SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNEES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/06/2008		ANNEE FINANCIERE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008		ANNEE FINANCIERE 2008-2009 01/04/2008 au 30/06/2008	
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	3 703	27,3 %	621	13,8 %	38	2,8 %
Milieux de travail	1 552	11,5 %	672	14,9 %	148	11,0 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	1 009	7,5 %	236	5,2 %	55	4,1 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	491	3,6 %	142	3,2 %	44	3,3 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	467	3,4 %	122	2,7 %	47	3,5 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées	438	3,2 %	185	4,1 %	51	3,8 %
Centres de formation professionnelle, cegeps et universités	312	2,3 %	107	2,4 %	22	1,6 %
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	297	2,2 %	213	4,7 %	45	3,4 %
Tentes et chapiteaux	17	0,1 %	6	0,1 %	7	0,5 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	1 917	14,1 %	853	18,9 %	183	13,6 %
Sous-total - Visites d'inspection relatives à l'usage du tabac	10 203	75,2 %	3 157	70,0 %	640	47,6 %
Visites d'inspection relatives à la vente et à la promotion du tabac	3 357	24,8 %	1 350	30,0 %	705	52,4 %
Total des visites d'inspection	13 560	100,0 %	4 507	100,0 %	1 345	100,0 %

AVIS DE NON-RESPECT DE LA LOI SUR LE TABAC

RÉPARTITION DES AVIS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNEES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/06/2008		ANNEE FINANCIERE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008		ANNEE FINANCIERE 2008-2009 01/04/2008 au 30/06/2008	
Milieux de travail	395	12,5 %	178	14,8 %	37	6,6 %
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	328	10,3 %	70	5,8 %	1	0,2 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	291	9,2 %	93	7,8 %	23	4,1 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées	165	5,2 %	69	5,8 %	17	3,0 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	145	4,6 %	37	3,1 %	11	2,0 %
Centres de formation professionnelle, cegeps et universités	83	2,6 %	26	2,2 %	8	1,4 %
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	76	2,4 %	54	4,5 %	5	0,9 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	47	1,5 %	23	1,9 %	6	1,0 %
Tentes et chapiteaux	18	0,5 %	7	0,6 %	8	1,4 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	488	15,4 %	191	15,9 %	74	13,2 %
Sous-total - Avis relatifs à l'usage du tabac	2 036	64,2 %	748	62,4 %	190	33,8 %
Avis relatifs à la vente et à la promotion du tabac	1 136	35,8 %	452	37,6 %	372	66,2 %
Total des avis émis aux exploitants	3 172	100,0 %	1 200	100,0 %	562	100,0 %

RÉPARTITION DES AVIS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION

Nature de l'infraction	DONNEES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/06/2008		ANNEE FINANCIERE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008		ANNEE FINANCIERE 2008-2009 01/04/2008 au 30/06/2008	
A omis d'indiquer, au moyen d'affiches à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu ou ce commerce, les endroits où il est interdit de fumer	1 102	34,7 %	340	28,3 %	121	21,5 %
A toléré qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire	612	19,3 %	245	20,4 %	48	8,6 %
A contrevenu aux normes d'aménagement ou d'installation des lieux où il est permis de fumer (aires, chambres, places, fumeurs)	124	3,9 %	55	4,6 %	8	1,4 %
Autres	198	6,3 %	108	9,0 %	13	2,3 %
Sous-total - Avis relatifs à l'usage du tabac	2 036	64,2 %	748	62,3 %	190	33,8 %
A contrevenu aux règles d'application liées au point de vente de tabac	555	17,5 %	210	17,5 %	236	42,0 %
A vendu du tabac à un mineur	258	8,1 %	134	11,2 %	1	0,2 %
Sous-total - Avis relatifs à la vente de tabac	813	25,6 %	344	28,7 %	237	42,2 %
A contrevenu aux règles d'application liées à la promotion et à la publicité du tabac	323	10,2 %	108	9,0 %	135	24,0 %
Sous-total - Avis relatifs à la promotion du tabac	323	10,2 %	108	9,0 %	135	24,0 %
Total des avis émis aux exploitants	3 172	100,0 %	1 200	100,0 %	562	100,0 %

CONSTATS D'INFRACTION
RÉPARTITION DES CONSTATS EMIS AUX EXPLOITANTS SELON LE TYPE DE LIEU²

Type de lieu	DONNEES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/06/2008		ANNEE FINANCIERE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008		ANNEE FINANCIERE 2008-2009 01/04/2008 au 30/06/2008	
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	376	31,4 %	149	24,8 %	3	4,2 %
Milieus de travail	243	20,3 %	110	18,3 %	28	39,5 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	65	5,4 %	26	4,4 %	2	2,8 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	36	3,0 %	16	2,7 %	6	8,5 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées	32	2,7 %	11	1,8 %	4	5,6 %
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	30	2,5 %	26	4,4 %	3	4,2 %
Centres de formation professionnelle, Cégeps et Universités	20	1,7 %	8	1,3 %	1	1,4 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	19	1,6 %	9	1,5 %	0	0,0 %
Tentes et chapiteaux	2	0,2 %	2	0,3 %	0	0,0 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	186	15,5 %	89	14,8 %	21	29,6 %
Sous-total - Constats relatifs à l'usage du tabac	1 009	84,3 %	446	74,3 %	68	95,8 %
Constats relatifs à la vente et à la promotion du tabac	188	15,7 %	154	25,7 %	3	4,2 %
Total des constats émis aux exploitants	1 197	100,0 %	600	100,0 %	71	100,0 %

RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION²

Nature de l'infraction	DONNEES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/06/2008		ANNEE FINANCIERE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008		ANNEE FINANCIERE 2008-2009 01/04/2008 au 30/06/2008	
A toléré qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire ³	947	79,1 %	417	69,5 %	66	93,0 %
A omis d'indiquer, au moyen d'affiches à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu ou ce commerce, les endroits où il est interdit de fumer	50	4,2 %	22	3,7 %	2	2,8 %
A contrevenu aux normes d'aménagement ou d'installation des lieux où il est permis de fumer (aires, chambres, places, fumoirs)	12	1,0 %	7	1,2 %	0	0,0 %
Sous-total - Constats relatifs à l'usage du tabac	1 009	84,3 %	446	74,4 %	68	95,8 %
A vendu du tabac à un mineur	95	7,9 %	73	12,2 %	1	1,4 %
A contrevenu aux règles d'application liées au point de vente de tabac	26	2,2 %	23	3,8 %	1	1,4 %
Autres	9	0,8 %	8	1,3 %	0	0,0 %
Sous-total - Constats relatifs à la vente de tabac	130	10,9 %	104	17,3 %	2	2,8 %
A contrevenu aux règles d'application liées à la promotion et à la publicité du tabac	58	4,8 %	50	8,3 %	1	1,4 %
Sous-total - Constats relatifs à la promotion du tabac	58	4,8 %	50	8,3 %	1	1,4 %
Total des constats émis aux exploitants	1 197	100,0 %	600	100,0 %	71	100,0 %

REPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX INDIVIDUS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION^{4,5}

Nature de l'infraction	DONNEES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/06/2008		ANNEE FINANCIERE 2007-2008 01/04/2007 au 31/03/2008		ANNEE FINANCIERE 2008-2009 01/04/2008 au 30/06/2008	
A fumé à l'extérieur des lieux visés aux paragraphes 1, 3, 4 et 6 de l'article 2 dans un rayon de 9 mètres de toute porte communiquant avec l'un de ces lieux	965	46,6 %	592	48,0 %	116	36,7 %
A fumé dans un lieu où il est interdit de le faire	870	42,0 %	462	37,5 %	196	62,0 %
A vendu du tabac à un mineur	202	9,7 %	156	12,7 %	1	0,3 %
Autres	19	0,9 %	17	1,4 %	1	0,3 %
A entravé le travail d'un inspecteur	16	0,8 %	5	0,4 %	2	0,7 %
Total des constats émis aux individus	2 072	100,0 %	1 232	100,0 %	316	100,0 %

INTERDICTION DE VENTE DE TABAC AUX MINEURS
RAPPORT DE LA CONFORMITÉ À L'ARTICLE 13 DE LA LOI SUR LE TABAC

	Nombre de vérifications de conformité	Refus de vendre (conforme à la loi)		Acceptation de vendre (non-conforme à la loi)		Nombre de constats d'infraction émis à l'employé	Nombre de constats d'infraction émis à l'exploitant	Nombre de suspensions de permis
Année financière 2008-2009 (1 avril 2008 au 30 juin 2008)	7	5	71,4 %	2	28,6 %	1	1	9
Année financière 2007-2008 (1 avril 2007 au 31 mars 2008)	1 029	726	70,6 %	303	29,4 %	156	73	1
Année financière 2006-2007 (1 avril 2006 au 31 mars 2007)	524	368	70,2 %	156	29,8 %	45	21	1
Année financière 2005-2006 (1 avril 2005 au 31 mars 2006)	5 181	3 559	68,7 %	1 622	31,3 %	-	171	1
Année financière 2004-2005 (1 avril 2004 au 31 mars 2005)	4 987	3 675	73,7 %	1 312	26,3 %	-	184	-
Année financière 2003-2004 (1 avril 2003 au 31 mars 2004)	1 109	817	73,7 %	292	26,3 %	-	-	-

1. Une demande de renseignements peut porter sur plus d'un sujet. Le total des sujets traités excède donc celui des demandes de renseignements.

2. Comprend les constats émis à des individus en leur qualité d'exploitants de lieux ou de commerces visés par la Loi sur le tabac et émis par les inspecteurs ministériels seulement.

3. Les nombres incluent les cas de tolérance à l'intérieur d'un rayon de 9 mètres visés par l'article 2.2 de la Loi sur le tabac soit 26 pour la période du 31/05/2006 au 30/06/2008, 15 pour la période du 01/04/2007 au 31/03/2008 et 2 pour la période du 01/04/2008 au 30/06/2008.

4. Ne comprend pas les constats émis à des individus en leur qualité d'exploitants de lieux ou de commerces visés par la Loi sur le tabac.

5. Comprend les constats d'infraction émis par les inspecteurs ministériels et les inspecteurs locaux.

Le présent document peut être consulté dans le site Web portant sur la Loi sur le tabac à l'adresse suivante : www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac (section Documentation, rubrique Rapports d'information statistiques).